



**Échillais**  
Au Cœur de Rochefort-Océan

# CONSEIL MUNICIPAL D'ÉCHILLAIS

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024 à 20h

## PROCÈS-VERBAL



# Échillais

Au Cœur de Rochefort-Océan

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le sept novembre deux mille vingt-quatre.

**Présents :** MAUGAN Claude, PRUGNIÈRES Anne-Cécile, COUDERT Éric, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, CUVILLIER Armelle, HEURTEBISE Serge, CLAUSE Patrick, BERBUDEAU Éric, URBANI Sébastien, MOREAU Karine, GIRARD Jean-Pierre, ROUSSEAU Étienne, TRÉVIEN Sonia, VEILLON Dominique, VIOLLEAU Sébastien, PAYET Patrice, BICHON Angélique, DUPONT Bertrand, LÉBOUC Patricia.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** MORIN Delphine (MAUGAN Claude), SEUGNET Leïla (BICHON Angélique), MANCA Isabelle (TRÉVIEN Sonia), ROUSSELLE Jean-Noël, ROBIN Séverine, BOCCARD Bruno.

**Absent :** LE GOFF Magalie

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur de l'Assemblée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Éric BERBUDEAU comme secrétaire de séance.

## **SOMMAIRE**

- Approbation de la décision modificative n°2 au budget principal
- Création et suppression de postes – Mise à jour du tableau des effectifs
- Décisions du Maire
- Informations diverses

Monsieur le Maire précise que le Procès-verbal du 16 octobre dernier sera soumis à l'approbation de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire indique qu'en fin d'année, il est nécessaire de procéder à des ajustements de comptes. Il présente la décision modificative.

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Article (Chap.) - Fonction - Opération		Article (Chap.) - Fonction - Opération	
2188 (21) - 020 - 108 : panneaux électro-raux	1 150,00	2128 (040) - 01 : vente concession	1 150,00
	<b>1 150,00</b>		<b>1 150,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Article (Chap.) - Fonction - Opération		Article (Chap.) - Fonction - Opération	
64111 (012) - 020 : Rémunération principale	12 000,00		
64112 (012) - 020 : Supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	-3 300,00		
64113 (012) - 020 : NBI	-2 200,00		
64118 (012) - 01 : Autres indemnités	1 500,00		
64131 (012) - 020 : Rémunérations	-12 000,00		
64132 (012) - 01 : Suppl. familial de traitement et indemn. de résid.	500,00		
64168 (012) - 01 : Autres emplois aidés	5 800,00		
6451 (012) - 01 : Cotisations à l'URSSAF	-5 000,00		
6453 (012) - 01 : Cotisations aux caisses de retraite	8 200,00		
6454 (012) - 01 : Cotisations aux ASSE-DIC	200,00		
6455 (012) - 01 : Cotisations pour assurance du personnel	12 900,00		
6458 (012) - 01 : Cotisations aux organismes sociaux	2 900,00		
65568 (65) - 020 : contributions syndicats	-4 650,00		
66111 (66) - 01 : Intérêts réglés à l'échéance	-26 000,00		
675 (042) - 01 : Vente concession	1 150,00		
739116 (014) - 020 : Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	8 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 150,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 150,00</b>

La commission des Finances réunie le 12 novembre 2024 a émis un avis favorable.



**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.**

#### **CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la mutation de l'agent comptable au sein d'une autre collectivité, la commune a recruté un agent en contrat à durée déterminé du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2024 : Mme Aurélie CAILLAUD. L'agent muté Madame Laëticia DALKA était sur un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Au service restauration scolaire, Monsieur David VANNIER a été recruté en septembre, en contrat à durée déterminée également, pour remplacer un agent contractuel dans l'attente de la mise à la retraite de l'ancienne cheffe de cuisine actuellement en congé longue maladie.

Il est proposé de recruter ces deux agents, en recrutement direct, sur un poste d'adjoint administratif à temps complet et sur un poste d'adjoint technique à 29,5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La commission des Finances réunie le 12 novembre 2024 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire précise que les agents recrutés sont sur des postes financièrement inférieurs, ils auront donc un coût moindre.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.**
- **de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet.**
- **de créer un poste d'adjoint technique à 29,5/35<sup>ème</sup>.**
- **de modifier le tableau des effectifs en conséquence.**
- **d'inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au chapitre 012.**
- **d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, joint en annexe.**

#### **DÉCISIONS DU MAIRE :**

- Avenant en plus-value pour le marché de construction de la salle multisports, lot n°6 – étanchéité élastomère pour un montant de 8 402,44 € pour l'installation de fenêtres de plafond, travaux qui ont été retirés au lot serrurerie.
- Prolongation de la convention de mise à disposition de prairies pour les moutons aux Chaumes jusqu'au 15 décembre. Cependant, le berger a décidé de retirer les moutons avant la fin de la convention.



Monsieur Éric BERBUDEAU explique que les moutons n'avaient plus rien à manger. Pour lui, l'idée est bonne, mais il faudrait installer le troupeau au printemps.

Madame Sonia TREVIEN indique qu'un des ovins est décédé.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- La nouvelle balayeuse doit arriver semaine 49.
- Les services de l'Etat ont donné un avis favorable à la création du Parc Naturel Régional qui sera situé sur 3 agglomérations : la CARO, la CARA et le Bassin de Marennes. Le PNR risque d'être labélisé dans une dizaine d'année.
- La commission permanente du Département a accordé la somme de 30 000 € pour l'aménagement du parking aux abords de la future salle des sports au titre des amendes de police.
- Monsieur le Maire ira au Congrès des Maires à Paris. Il a commencé à préparer son planning pour les conférences : sur la police municipale, le CCAS, l'artificialisation nette des sols et devrait participer au rassemblement des maires.

Monsieur Éric BERBUDEAU précise que la semaine suivante les agriculteurs prévoient de nouvelles actions sur les routes. Monsieur le Maire comprend qu'ils aient des revendications mais estime que s'ils retirent les panneaux d'agglomération, ils doivent les remettre. Les collectivités locales ne sont pas responsables. Monsieur Sébastien VIOLLEAU estime qu'il faudrait mieux « s'attaquer » aux grandes surfaces et que c'est l'Etat qui est responsable.

- Monsieur le Maire informe les élus de la tenue d'une nouvelle réunion de la Commission Nationales des Activités Commerciales à Paris sur l'extension de SUPER U. Le projet a reçu un avis défavorable avec une clause de revoyure. Les motivations du rejet ne sont pas encore connues.
- Le RDV avec l'architecte pour les travaux de toiture de l'église a une nouvelle fois été reporté.
- Pour ce qui est de la vidéoprotection, une réflexion est portée sur un câblage par la fibre et non pas par pont radio comme envisagé au préalable. Les devis sont en attente de réception.
- Pour le téléthon, Madame Stéphanie GUEVEL indique qu'il y a un programme conséquent diffusé dans l'Echillais Info. Elle espère que les élus se déplaceront nombreux.

## **Questions diverses :**

- Monsieur Etienne ROUSSEAU demande si Monsieur le Maire a des informations sur l'inauguration de VOLTAERO à Saint Agnant.  
Monsieur le Maire répond qu'il était présent à la pose de la première pierre mais qu'il n'y était pas pour l'inauguration. Ce projet est porté par la Région et le Département sur un domaine communautaire d'environ 16 hectares. L'arrivée de cette première entreprise pourra peut-être en appeler d'autres dans le secteur de l'aéronautique. L'aéroport est peu utilisé, ce qui est une



# Echillais

Au Cœur de Rochefort-Océan

bonne chose pour Echillais par rapport aux nuisances. Il précise qu'il n'y aura pas de gros trafics avec des gros porteurs et indique que ce projet est hors de la politique municipale d'Echillais. Monsieur Etienne ROUSSEAU rappelle que c'est une politique apportée par la CARO dans le cadre de l'économie. Monsieur le Maire acquiesce et évoque les projets de l'Houmée et d'AIRBUS. Si les élus souhaitent des informations sur ce thème, Monsieur le Maire les donnera mais il y a beaucoup de thèmes : le centre de formations à Saint Charles, l'Arsenal, l'extension des Bois Brûlés à Saint Laurent de la Prée, etc.

- Monsieur Dominique VEILLON s'interroge sur l'acquisition par la Commune d'un terminal de verbalisation. Monsieur le Maire explique que le budget 2025 commence à être préparé. Les élus ont reçu par inadvertance un des devis, celui qui était d'ailleurs le plus cher. Monsieur Etienne ROUSSEAU demande quel type d'infractions peuvent être relevées avec cet équipement. Monsieur le Maire répond que seules les infractions de stationnement pourront être verbalisées car ce sont celles qui relèvent de la compétence de l'ASVP. Mettre des lignes jaunes et faire de la pédagogie ne suffisent plus. Malheureusement, la répression devient nécessaire.

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 18 décembre à 20h.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30 minutes.

A ECHILLAIS, le 13 novembre 2024

Le Maire,

Claude MAUGAN